Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 3

Artikel: Association cinématographique Suisse romande : assemblée générale ordinaire du 22 mars 1934, à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-733023

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS 1er avril 1934.

Schweizer FILM Suisse

OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

RÉDACTRICE EN CHEF Eva ELIE

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Redaktionelle Mitarbeit : Sekretariat des S. L. V.

N° 3

DIRECTION, RÉDACTION, ADMINISTRATION : TERREAUX 27 LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.430

Abonnement : 1 an, 6 Fr. Chèq. post. II 3673

Association cinématographique suisse romande

Assemblée générale ordinaire du 22 mars 1934, à Genève

Genève ! Le Salon de l'Automobile, permettant de voyager à prix réduit ! La présentation privée de la première partie du film *Les Misérables*, qui sortira prochainement en Suisse. Enfin, un ordre du jour excessivement important et chargé, du fait que depuis l'assemblée générale ordinaire de 1933 les membres de l'A.C.S.R. ne s'étaient plus réunis, par suite de circonstances spéciales... tout cela devait attirer un grand nombre de directeurs de cinémas dans la cité des Nations. Sur plus de 130 membres que compte l'Association, 80 cinémas étaient représentés... un chiffre-record qui augure bien de l'avenir et de l'importance que prend le groupement des exploitants, en butte à toutes sortes de charges nouvelles et qui, plus que jamais, ont besoin d'unir leurs efforts pour défendre leurs intérêts.

N'ayant pas participé nous-même aux délibérations, nous nous en remettons aux renseignements qu'ont bien voulu nous transmettre quelques amis dévoués à notre cause et à notre modeste journal, et nous nous faisons un devoir de les remercier de leur obligeant appui et concours.

Le Comité de l'A.C.S.R., prévoyant que l'ordre du jour ne pourrait pas être liquidé en une après-midi, avait fixé à 10 h. du matin l'ouverture des délibérations. Cette heure, un peu matinale, ne dérangea nullement les plans des dirigeants, car bon nombre d'exploitants étaient arrivés déjà la veille. C'est ce qui explique que la liste de présence ait rallié un si grand nombre de signatures. Mais c'est avec une bonne demi-heure de retard que M. Martin, le fidèle président de l'Association, ouvrit les débats, en souhaitant la bienvenue aux assistants et en passant immédiatement la parole à M. *Bech*, secrétaire, pour la *lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 28 février 1933*, qui fut accepté sans aucune observation.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation du *rapport de gestion pour 1933*, rapport rédigé par le secrétaire et que nous avons eu l'occasion d'avoir sous les yeux. Sans entrer aujourd'hui dans le détail de ce très intéressant rapport — ce que nous nous promettons de faire plus tard — nous relèverons un chiffre qui nous a frappé et qui indique bien dans quelles proportions s'est développée l'importance de l'A.C.S.R. et aussi le travail de son secrétariat : alors qu'en 1932 ce dernier avait expédié 1082 lettres, il eut près de 1600 lettres à envoyer en 1933, soit une augmentation de 50 %. Inutile d'ajouter que tout est à l'avenant... mais nous reviendrons à cela, comme déjà dit... et que le rapport de gestion fut accepté avec de justes remerciements à son auteur.

Le *rapport des comptes*, que chaque membre avait reçu en même temps que la convocation, ne souleva aucune objection. Il accuse, nous dit-on, un petit bénéfice qui augmentera d'autant la fortune de l'Association. L'approbation de ce rapport, recommandée par les *reviseurs des comptes*, MM. *Roeslin* (Neuchâtel), et *Decoppet* (Yverdon), ne fit aucun pli et de nouveaux remerciements furent adressés à M. Bech, qui cumule les fonctions de secrétaire et de caissier.

Puis, l'assemblée donna décharge à tous ses mandataires : comité, reviseurs, secrétaire-caissier, pour l'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produite en cours d'exercice 1933 (démission de M. Eug. Scotoni, Métropole, Lausanne, qui a quitté l'exploitation cinématographique) et M. G. Hipleh (Montreux) ayant présenté sa démission, malgré l'insistance de ses amis, deux postes étaient à pourvoir. Car, en effet, les cinq membres sortants avaient accepté de se laisser reporter en charges, si l'assemblée en manifestait le désir. Trois candidats furent proposés : MM. Wachtl, respectivement Allenbach (Métropole-Lausanne), Goeldlin (Royal-Fribourg), et Gerber (Capitole-Fribourg). L'assemblée donna la préférence à MM. *Allenbach* et *Gerber*, qui feront donc partie du comité pour 1934, lequel se constituera lui-même en dehors du choix du président qui incombe à l'assemblée, laquelle, par acclamations, confirma M. *Martin* dans ses fonctions. Ce comité, nous le rappelons, comprendra :

M. *Martin* (Yverdon), comme président et, comme membres : MM. *M. Hoffmann* (Colisée-Genève, ancien vice-président), *Dr Brum* (Capitole S. A.-Lausanne et Rialto S. A.-Genève), *Lavanchy* (Bourg-Lausanne), *Louviot* (Morges-Moudon), *Allenbach* et *Gerber*.

La nomination du comité se fit partiellement à main levée et partiellement (pour les deux postes à repourvoir) au bulletin secret. MM. *Goeldlin* et *Palivoda* fonctionnèrent en qualité de *scrutateurs*.

La réélection du comité provoqua, nous dit-on, une attaque assez sérieuse, mais fondée, de M. *Goeldlin*, qui demanda des précisions sur le fait que certain cinéma était représenté par deux personnes, contrairement aux prescriptions statutaires. Finalement l'assemblée accepta une proposition de laisser assister aux assemblées, avec voix consultative seulement, une personne en plus de celle responsable.

Reviseurs des comptes. — C'est à MM. *B. Rœslin* (Neuchâtel) et *Torriani* (Bulle) qu'est revenu l'honneur de fonctionner comme tels ; M. *Mondez* (Genève) est nommé suppléant.

Commission de conciliation. — Il s'agissait d'apporter quelques modifications à l'article 8 de la convention A.C.S.R.-A.L.S., concernant la constitution de cette commission, soit de prévoir la nomination d'un premier et d'un second suppléant, puis de déposer un acte officiel, signé par les comités et les membres de la commission de conciliation, au greffe du Tribunal de Genève, pour s'assurer la reconnaissance, par les tribunaux, des décisions prises par la dite commission.

L'assemblée ne fit aucune objection à cette amélioration des rouages de la commission, qui a déjà fait ses preuves à différentes reprises, et nomma, comme membres : MM. *Lavanchy* et *Louviot*, puis, comme suppléants : MM. *Hoffmann* et *Desponds*.

Le choix du président de la commission se porta derechef sur *Me W. Yung*, de Genève, qui a déjà rempli ces fonctions en 1932 et 1933.

Et, après avoir autorisé son secrétaire-caissier à acheter une *nouvelle machine à écrire*, l'assemblée fut suspendue près de midi et demi seulement, pour reprendre à 14 heures.

* * *

C'est également avec plus de 30 minutes de retard que l'assemblée est de nouveau ouverte, l'après-midi.

La parole est au secrétaire, pour rapporter sur la question des *droits d'auteurs*. Voici, textuellement, ce que notre informateur nous a dit à ce sujet : « En entendant notre » secrétaire nous faire en phrases lapidaires toute l'apologie de cette question, je » me suis vraiment rendu compte que notre » Association avait beaucoup de bon *(sic)* et » que si chacun a dû défendre séparément son beefsteack contre la Sacem *(sic)*, » nous n'aurions jamais obtenu ce que M. » Bech nous a fait obtenir ». Nous sommes heureux de reproduire cette déclaration telle qu'on nous l'a faite, sachant avec quel zèle inlassable, nous dirons même avec quel acharnement, le secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande a toujours défendu les intérêts des membres dans cette importante question, comme en toute autre circonstance d'ailleurs. M. Bech, dont nous connaissons la modestie, ne nous en voudra certainement pas de relever ici les justes mérites qui lui reviennent. Nous avions déjà eu le plaisir de l'interviewer à l'issue de l'audience du Tribunal fédéral, du 12 décembre dernier, audience à laquelle nous assistions également et au cours de laquelle le sort des cinémas sonores fut réglé dans le sens que l'on sait ; il nous avait alors déclaré ceci : « Heureusement que nous » avons affaire avec un directeur de la Sacem » dont non seulement la courtoisie et l'entrégent sont l'apanage, mais qui connaît aussi » parfaitement bien les conditions économiques de la Suisse et tout particulièrement » les difficultés et les charges qui pèsent sur » les épaules de nos exploitants ; cela nous » permettra certainement, en y mettant chacun la bonne volonté voulue, d'arriver à

(Voir suite de l'article page 3.)

Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband

Deutsche und italienische Schweiz

Kurzer Bericht über die ordentliche Generalversammlung vom Dienstag, den 20. März 1934, nachmittags 2 Uhr im Konferenzsaal des Bahnhofbuffet II. Kl. Zürich.

Anwesend und vertreten : 90 Aktivmitglieder und 5 Passivmitglieder.

Präsident Wyler begrüsst die Anwesenden und erklärt die diesjährige ordentliche Generalversammlung um 14.40 Uhr als eröffnet. Er richtet an die Versammelten die Bitte, sich in ihren Anträgen und Ausführungen kurz und sachlich zu fassen, damit eine korrekte Abwicklung der Traktandenliste gewährleistet ist und die auswärtigen Mitglieder nicht vor Schluss der Versammlung wegfahren müssen.

Wenger (Andermatt) beantragt, Traktandum 11 vorzuschieben an Stelle von Trakt. 9. Die Anwesenden gehen mit dieser Aenderung einig und sind auch im übrigen mit der vorliegenden Traktandenliste einverstanden.

Nachdem das Protokoll der ordentlicher Generalversammlung vom 20. März 1933 unterm 12. Mai v. J. jedem Mitglied in Kopie zugestellt wurde, wird dasselbe ohne Verlesung einstimmig genehmigt.

Als Stimmenzähler werden die Herren *Kaufmann* (Zürich) und *Hirt* (Burgdorf) einstimmig gewählt.

Trakt. 4. Rechnungs- und Geschäftsbericht pro 1933. — Der allen Mitgliedern rechtzeitig mit der Einladung zur Generalversammlung zugestellte Rechnungs- und Geschäftsbericht, zu dem niemand das Wort ergreift, wird unter bester Verdankung an Vorstand und Sekretariat einstimmig genehmigt.

Trakt. 5. Bericht der Rechnungsrevisoren. — *Fechter* (Basel) verliest den Bericht über die mit Hrn. *Zubler* (Basel) gemeinsam durchgeführte Bücherrevision pro 1933, der mit der Empfehlung schliesst, die vorliegende Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen und dem Vorstand und dem Sekretär Entlastung zu erteilen.

Präsident Wyler verdankt den beiden bewährten Rechnungsrevisoren namens des Verbandes ihre grosse Arbeit in der Hoffnung, sie wieder für eine neue Amtsdauer zu gewinnen.

Auf Grund des vorliegenden Revisorenberichtes wird dem Vorstand und dem Sekretär einstimmig Décharge erteilt.

Trakt. 6. Wahl des Vorstandes und des Präsidenten. — *Präsident Wyler* gibt bekannt, dass der Vorstand sein Amt niederlegt. In Anbetracht dessen, dass gegenwärtig so wichtige Angelegenheiten zu behandeln sind wie die Tantièmenfrage, Bestrebungen auf urheberrechtlichem Gebiet, Bekämpfung von Billetsteuer-Vorlagen (Aargau, Basel, Zürich) etc. haben sich die einzelnen Vorstandskollegen bereit erklärt, eine Wiederwahl anzunehmen, wenn ihnen von Seiten der Mitglieder das Vertrauen wieder geschenkt wird. Es stehe der Versammlung aber frei, einen vollständig neuen Vorstand zu wählen. Nur mit Rücksicht darauf, dass den Verband gegenwärtig äusserst wichtige Fragen beschäftigen, habe sich der Vorstand nach reiflicher Ueberlegung zur Annahme einer event. Wiederwahl entschlossen, auch deshalb, weil neue Vorstandsmitglieder sich zuerst einarbeiten müssten.

Jenny-Fehr beantragt, den bisherigen Vorstand in corpore wieder zu wählen, dagegen 1-2 Vertreter der Landkinos hinzuzuwählen.

Affolter (Liestal) und *Wenger* (Andermatt) schlagen als weiteres Vorstandsmitglied Hrn. Jenny-Fehr (Glarus) vor.

Beutler (Brunnen) unterstützt diesen Antrag.

Durch Handmehr wird der bisherige Vorstand in globo einstimmig wiedergewählt. Die Wahl von Hrn. Jenny-Fehr als weiteres Vorstandsmitglied vollzieht sich ebenfalls einstimmig.

Als *Präsident* wird Herr Wyler von der Versammlung in offener Abstimmung einstimmig gewählt.

Präsident Wyler verdankt der Versammlung das dem Vorstand geschenkte Vertrauen und nimmt die Wahl als Präsident zum 15. Male an. Er werde sich bemühen, alle Sitzungen des Vorstandes mitzumachen zu Nutz und Frommen des Verbandes.

Bestätigung des Sekretärs. — *Präsident Wyler :* Der Vorstand dürfe mit gutem Gewissen Sekretär Lang zur Wiederwahl empfehlen, denn er habe im vergangenen Jahre wieder eine grosse Bürde Arbeit bewältigt. Die ganze Tantième-Angelegenheit habe er eingehend bearbeitet und kenne sich aus wie kein Zweiter. Er glaube, dass sich die Mitglieder nur gratulieren können, Herr Lang als Sekretär zu haben.

Fechter. Die Revisoren haben vielleicht von den Mitgliedern, die nicht im Vorstand sind, am meisten zu sehen Gelegenheit, was Sekretär Lang geleistet hat, was alles gesammelt, vorbereitet und geschrieben wird. Die Revisoren dürfen mit gutem Gewissen vorschlagen, Sekretär Lang in seinem Amte zu bestätigen.

In offener Abstimmung, während welcher der Sekretär das Versammlungslokal verlassen hat, wird Sekretär Lang einstimmig für eine weitere Amtsdauer wiedergewählt.

Sekretär Lang verdankt der Versammlung das ihm wieder geschenkte Vertrauen und verspricht, im neuen Jahre sich wiederum zu bemühen, die Mitglieder zufriedenzustellen.

Wahl der Rechnungsrevisoren. — *Präsident Wyler* hebt nochmals das Verdienst der beiden Revisoren hervor und die grosse Arbeit, die in der Revision selbst und dem Abfassen des Berichtes besteht.

Die Versammlung bestätigt einstimmig die bisherigen Revisoren und Präsident Wyler verdankt ihnen namens des Verbandes die Wieder-Annahme.

Minimalpreisfestsetzung für Tonfilmprogramme (auszugsweise). — Ueber dieses Traktandum referiert Hr. *Eberhardt* wie folgt : Die Verleiher haben unsere wiederholten Ansuchen, den Minimalpreis für Tonfilmprogramme zu reduzieren, kategorisch abgewiesen und in verschiedenen Versammlungen beschlossen, an den Fr. 100.— festzuhalten mit verschiedenen nicht verständlichen Begründungen. Er habe persönlich mit vier Verleihern Rücksprache genommen, aber resultatlos, weil sie für die Not der Kleinkinos auf dem Lande kein Verständnis aufbringen. Es seien ihm 12-15 Plätze bekannt, deren durchschnittliche Wocheneinnahme kaum die Unkosten decken. Auch wisse man, dass die Kopiekosten nicht mehr so hoch sind, dieses Argument ist also nicht mehr stichhaltig. Bevor der Vorstand weitere Schritte unternehme habe er auf Veranlassung einiger Mitglieder auf heute Vormittag eine Versammlung der Kleintheaterbesitzer einberufen, die eine *Resolution* gefasst hat, die eine Vereinbarung unter den Kleintheaterbesitzern vorsieht, welche an einer demnächstigen ausserord. Versammlung vorgelegt und unterzeichnet werden soll.

Nach lebhafter Diskussion wurde die in der Vormittags-Sitzung der Kleintheaterbesitzer gefasste Resolution einstimmig sanktioniert. Die Versammlung erklärt sich damit in allen Teilen solidarisch.

Trakt. 9. Tonfilmtantièmen, Tarifierungsbasis, Vertragsentwurf. — Zur Orientierung in dieser Angelegenheit wird Sekre-

Association cinématographique suisse romande

(Suite de la première page)

» des conditions favorables... contrairement à » ce qui se présente avec les augmentations » de patentes et de taxes irréfléchies et in- » sensées qu'on cherche à nous imposer un » peu partout... car il ne faut pas oublier » qu'à force de la traire, la vache, qu'on » prend à tort pour si bonne laitière, sera » vite, très vite tarie ! »

Les espoirs de M. Bech, au sujet de la Sacem, se sont donc réalisés, à entendre notre informateur, qui nous a assuré être l'interprète de nombreux exploitants. Cela ne nous étonne nullement d'ailleurs, car les qualités que M. Bech s'est plu à reconnaître si justement à M. Tarlet, directeur de la Sacem, il les possède lui-même en plein ; aussi regrettons-nous d'autant plus — soit dit en passant — le vote de l'assemblée au sujet de l'amélioration des conditions de salaire de son secrétaire, qui fournit un travail qui mérite beaucoup plus — preuve en est ce qui précède — mais les républiques sont ingrates, vraiment !

La convention qui va être signée entre la Sacem et les cinémas s'étendra à toute la Suisse, et l'Association de la Suisse allemande et italienne, dont nous sommes l'organe officiel, peut être heureuse de pouvoir profiter des avantages que l'A.C.S.R. lui a préparés, raison pour laquelle son assemblée générale du 20 courant, à Zurich, sur la proposition de son comité, a accepté pour ainsi dire sans discussion les principes de l'entente avec la Sacem, principes que voici :

a) Les cinémas seront classés en sept catégories, suivant qu'ils donnent 14 représentations par semaine, ou seulement 7 à 10, ou ne sont ouverts que pendant 5, 4, 3 ou 2 jours par semaine, ou seulement par intermittence. Pour chaque classe est prévu un taux différent, qui tient compte également de la qualité de membre ou non de l'une des deux associations cinématographiques suisses (allemande et romande). Les cinémas affiliés à l'un de ces deux groupements bénéficieront d'une *réduction de 50 % sur le tarif normal...* et c'est là un succès énorme pour les négociateurs de la convention future, négociateurs dont M. Bech, nous nous plaisons à le répéter, fut l'animateur.

Ces tarifs normaux varient entre 2 fr. et 60 cent. par place-année ; un prix forfaitaire est prévu pour les toutes petites entreprises.

b) La convention entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er juillet 1933, alors que la Sacem, si elle avait voulu se montrer intransigeante, aurait pu exiger que les droits d'auteurs lui soient payés depuis le moment où chaque cinéma s'est installé en sonore. Comme elle l'a invoqué au cours des pourparlers, elle ne saurait être rendue responsable des retards successifs apportés dans la signature de la convention, car il y a déjà plusieurs années que durent les transactions.

Parmi ces motifs, qui portent plus spécialement sur l'époque du sonore, il faut signaler le double procès Sacem-Alhambra (Genève), le procès Ufa-Gema (en Allemagne), l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les disques de gramophones (dispensés du payement de droits d'auteurs), etc.

Pour ce qui concerne le payement de la première tranche des droits, allant du 1er juillet 1933 à fin juin 1934, la Sacem a accepté les plus larges concessions.

c) Comme autre avantage, les associations ont obtenu que dorénavant les agents-contrôleurs de la Sacem n'auront plus droit qu'à deux cartes de faveur par programme-semaine, alors que jusqu'à présent ils pouvaient disposer de trois places par jour. Cette décision est tout à fait normale, puisque la musique des films sonores est enregistrée sur la pellicule et ne peut pas changer ; elle n'a donc plus besoin d'être contrôlée à chaque instant.[1]

d) La convention sera signée pour 3 ans et renouvelable d'année en année, sous réserve de pouvoir être modifiée ou même dénoncée avant ce délai, en cas de modification de la Convention de Berne ou de la loi fédérale ou de nouveaux arrêts des tribunaux supérieurs.

e) Des sanctions sont prévues pour les membres qui ne payeront pas régulièrement leurs droits d'auteurs (après rappels habituels) dans ce sens qu'ils perdront les avantages qui leur sont réservés par la convention (réduction de 50 % sur les tarifs normaux, etc.). De plus, une amende conventionnelle est prévue pour la non-observation de l'envoi régulier des listes de films à la Sacem (chaque mois), en cas de fausse déclaration du nombre de places ou de représentations ou en cas de difficultés faites aux agents de la Sacem, etc.

f) Enfin, tenant compte des gros frais de voyage, de déplacement et de ports que lui épargnera la convention globale, qui va s'étendre aux quelque 350 cinémas de toute la Suisse, et de l'appui que lui ont fourni les secrétariats des associations et qu'ils lui fourniront encore en la tenant constamment au courant des mutations et des modifications des conditions d'exploitation des cinémas, la Sacem a accepté d'examiner la question d'une subvention à verser annuellement à chaque association, aussi longtemps que durera la convention ; cette question dépendra de la convention définitive.

Se rendant à l'évidence que les pourparlers entre son secrétaire et la Sacem sont arrivés au maximum des concessions possibles, de part et d'autre, l'assemblée générale de l'A.C.S.R. a adopté, après une très courte discussion et à l'unanimité, les principes de l'entente avec la Sacem. Le projet de convention sera définitivement mis au point entre M. Tarlet et les secrétaires, avant d'être approuvé et signé définitivement par les comités des deux associations, qui ont reçu pleins-pouvoirs à cet effet.

Tribunal arbitral. — L'assemblée est mise au courant de l'attitude de la Métro-Goldwin-Mayer, qui, dans plusieurs cas, a violé la convention, attitude particulièrement singulière dans deux conflits avec le Cinéma-Casino de Sierre et le Cinéma de Colombier, que cette maison de location a demandé de porter devant le tribunal arbitral, en désignant d'emblée ses arbitres. Mais la M.-G.-M. ne s'est pas présentée devant le dit tribunal, préférant, après coup, confier la défense de ses intérêts aux tribunaux civils de Zurich. Comme il s'agit d'affaires d'une valeur inférieure à 1000 fr., elles ne peuvent pas, aux termes des engagements conventionnels qui lient les deux associations contractantes (A.C.S.R. et A.L.S.) et leurs membres, être soustraites du tribunal arbitral, et la M.-G.-M. doit donc demander le débouté de sa plainte devant les tribunaux zurichois.

L'assemblée prend acte de ces renseignements et s'en remet aux décisions de la Commission de conciliation, qui aura à s'occuper de ces cas de violation de la convention.

Le Cinéma « Gambrinus », au Locle, qui n'a pas tenu certains engagements, est à l'ordre du jour. Le comité, à l'appui de preuves irréfutables, propose de sévères sanctions. Mais différentes circonstances atténuantes ramènent l'assemblée à ne voter qu'une amende de 5 fr., sous réserve de sanctions plus fortes en cas de récidive.

Demande d'admission du Cinéma Métropole, Chaux-de-Fonds. — Cette affaire suscitait un intérêt tout particulier, du fait que ce cinéma ne remplit pas les conditions statutaires pour être admis sans autre dans l'association, mais bénéficie de cette particularité d'être encore le seul, en Suisse romande, qui était déjà installé en « sonore » au moment de l'entrée en vigueur de la convention.

Une circonstance fortuite vient compliquer l'étude de ce cas. M. Richard qui, en sa qualité de membre de l'association par le Cinéma Eden de La Chaux-de-Fonds et d'exploitant du Métropole, comme administrateur de la toute récente société anonyme des cinémas Eden et Métropole, devait défendre cette cause devant l'assemblée, a été victime d'un accident en se rendant à Genève — à Lausanne, en visitant une construction, une grosse pierre lui est tombée sur le pied droit — et ne peut pas assister à l'assemblée. Sa tâche était double, car il avait à répondre du fait qu'il a passé des films sous convention à un établissement non affilié à l'association, ceci malgré les avertissements réitérés du comité.

Une longue discussion s'engage sur la question de l'admission du Métropole, discussion tendant à tout mettre en œuvre pour pouvoir faire une exception en faveur de cet établissement, sans que cela préjudicie les prescriptions statutaires existantes, établissant la distinction entre un établissement « régulier » susceptible d'être admis dans l'association et un cinéma « non-régulier », dont l'admission est impossible. Il semble, en effet, que le fait d'avoir été installé en sonore avant l'entrée en vigueur de la convention et des statuts actuels doit pouvoir militer en faveur d'une exception, et le comité a été chargé de suivre au plus vite à cette affaire, que nous souhaitons vivement voir s'arranger dans le sens émis par l'assemblée.

Quant aux sanctions à prendre contre M. Richard, elles seront votées par une prochaine assemblée générale, lorsqu'il sera guéri. Les sanctions contre les maisons de location qui ont laissé passer des films au « Métropole » avant de savoir s'il sera admis dans l'A.C.S.R., sont affaire de la commission de conciliation.

Nouveaux cinémas. — Le comité de l'A.C.S.R. s'est inquiété du nombre croissant des cinémas, alors que les affaires vont déjà si mal et que les charges augmentent, tandis que les recettes baissent. Il a décidé, sur la demande du groupement des cinémas vaudois, dûment constitué dans le cadre de l'A.C.S.R. et membre de la Chambre vaudoise du commerce, de tenter une démarche en hauts lieux, pour tâcher d'arriver à éviter de nouvelles concurrences. Ces démarches, se basant sur les arrêtés fédéraux permettant au Conseil fédéral de décréter la limitation de certains commerces, seront faites de concert avec l'Association de la Suisse allemande. Un projet de requête a été présenté à l'assemblée, et nous croyons savoir qu'il a été accepté.

Prix minimum des films. — Il paraît que les loueurs ont fixé un prix minimum pour la location des films, prix qui non seulement est exagéré pour les petites exploitations mais en contradiction avec un article de la convention qui lie les exploitants romands et les loueurs, et aux termes duquel le marché des films « doit rester libre ». Le comité de l'A.C.S.R., estimant que certains de ses membres sont lésés par cette décision, a prié l'Association des Loueurs d'y renoncer. Une entrevue entre les deux comités réglera ce petit différend.

Désignation d'une personne responsable par cinéma. — C'est sur l'insistance du secrétaire de l'A.C.S.R. que cette proposition est soumise au vote de l'assemblée, qui en accepte le principe. Elle permettra d'éviter le retour de faits tels que la location de films à deux personnes différentes exploitant soi-disant la même salle, mais dont l'une est dûment inscrite à l'A.C.S.R. et reconnue par cette association, tandis que ce n'est pas le cas pour l'autre. Donc, il ne suffira plus que la salle soit inscrite comme membre, mais, pour chacune d'elle, il faudra désigner une personne responsable (physique ou morale), qui figurera dans la liste des membres.

Réélection du secrétaire-caissier. — C'est

[1] Ajoutons encore que ces cartes d'agents ne pourront pas être utilisées lors des « premières », ni le samedi et le dimanche.

Monopol Films A. G., Zürich

Zum neuesten Harry PIEL-Film

DIE WELT OHNE MASKE

schreibt die Presse :

„Wieder einmal ein echter Harry Piel-Film !" „Ein umjubelter Erfolg"
„Eine filmische Sensation !" „Beifallsstürme" „Begeisterte Aufnahme"

In den Hauptrollen

HARRY PIEL und OLGA TSCHECHOVA

ANNY ONDRA, der Kobold der Fröhlichkeit, in

„DIE TOLLE LU" (Hôtel Atlantic)

Ein bezauberndes Lustspiel voll Witz und Würze. Regie : Karl Lamac.

C. CONRADTY'S Kino-Kohlen „NORIS-HS"

VOLLKOMMENES LICHT

GERINGER ABBRAND

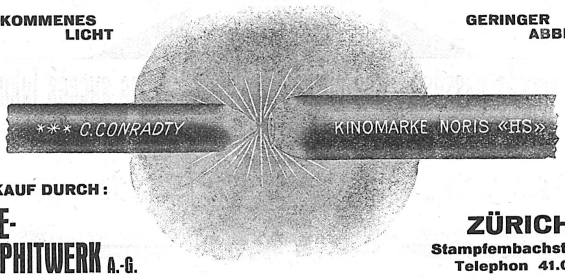

VERKAUF DURCH :

CECE-GRAPHITWERK A.-G.

ZÜRICH
Stampfembachstr. 67
Telephon 41.071

Der grosse Erfolg in Zürich und Basel :

Wenn du jung bist, gehört dir die Welt...

mit

Josef SCHMIDT

WEISSMANN - EMELKA - TONFILM, ZÜRICH

Le plus grand film de la production mondiale

Les Misérables

Réalisation : Raymond Bernard

PRODUCTION PATHÉ - NATAN

Principaux Interprètes :

Harry Baur, Charles Vanel, Henry Krauss, Charles Dullin, Max Dearly, Jean Servais, Florelle, Josseline Gaël, Marg. Moreno, Gaby Triquet, Orane Demazis, Etc. etc.

Sortie octobre 1934

Monopole Pathé Films S. A.
GENÈVE

à dessein que le Comité attendit la fin de l'assemblée pour passer à ce tractanda, non seulement pour avoir l'occasion de remercier derechef M. Bech pour toute la peine qu'il se donne, mais aussi pour pouvoir lui prouver d'une façon plus tangible la reconnaissance de l'association. La réélection de M. Bech, comme secrétaire-caissier, fut approuvée par acclamations... et pour tout potage le comité proposa de lui allouer une gratification de 500 fr. (contre 1000 fr. l'an dernier) ; il se basa pour cela sur le fait que le bénéfice n'était pas suffisant pour pouvoir faire plus. Le secrétaire se retira pour laisser l'assemblée délibérer plus facilement sur les propositions du comité. Ceux qui ont eu l'occasion de voir à l'œuvre le secrétaire-caissier de l'association proposèrent immédiatement de porter la gratification à 1000 fr. et d'augmenter de 100 fr. par mois son traitement. Malheureusement ces propositions s'achoppèrent à la mauvaise humeur de certains exploitants qui, mettant en parallèle la moins-value du rendement de leur affaire due à la crise, avec le salaire du secrétaire — en laissant totalement de côté le travail qu'il fournit et les services qu'il a rendus à l'association et à ses membres — s'opposèrent à de telles augmentations. Il fut finalement décidé d'accorder 500 fr. de gratification et 50 fr. d'augmentation par mois à M. Bech. Celui-ci, mis au courant de ces décisions, remercia l'assemblée des nouvelles preuves de confiance et d'estime qu'elle venait de lui voter, en estimant toutefois qu'elles ne répondaient pas au gros effort qu'il a dû fournir et ne cadraient pas avec les conditions de son collègue de la Suisse allemande (dont l'association compte le même nombre de membres que l'A.C.S.R.), qui est payé le double et est secondé par une sténodactylo. Il déclara que, dans ces conditions, il ne pourrait plus s'occuper, à bien plaire et sans rémunération spéciale, comme il l'a fait depuis deux ans, des travaux des groupements cantonaux et locaux, qui ne sont pas compris dans ses fonctions officielles, mais qu'il n'en continuerait pas moins à faire tout son devoir et rien que son devoir. Ces déclarations catégoriques, mais parfaitement justifiées, confondirent les auteurs des interventions de tout à l'heure, et furent enregistrées aux applaudissements de ceux qui avaient défendu la cause du secrétaire.

Nous sommes les premiers à regretter que l'assemblée, fatiguée par les longues délibérations de toute la journée, se soit laissée entraîner dans le sillage de quelques « ronchonneurs par habitude », et nous sommes certains que M. Bech ne tardera pas à obtenir la juste rémunération de ses peines, de l'intérêt et du dévouement qu'il porte à l'A.C.S.R. qui lui doit son rapide développement et sa prospérité, ainsi que l'estime qu'elle a acquise en si peu de temps de la part des diverses autorités avec lesquelles elle est déjà entrée en relations. C'est en parfaite connaissance de cause que nous faisons ces déclarations et que nous nous associons aux succès moraux, sinon matériels, de M. Bech.

La *prochaine assemblée* aura lieu de nouveau à Genève, ainsi en décida le vote de l'assemblée.

L'assemblée fut levée vers 18 h.

La présentation des „Misérables" à Genève

Vendredi 23 mars, dès 10 h., a eu lieu au cinéma Rialto, à Genève, la présentation des **Misérables** ou plutôt d'**Une tempête sous un crâne,** le premier des trois films tirés de l'œuvre magistrale de Victor Hugo. Disons-le d'emblée, l'on peut prédire à cette production un retentissant succès. Tout en étant d'un vif intérêt artistique, elle est cependant capable de plaire au gros public, tant son action est attachante et bien réalisée par un metteur en scène aussi qualifié que Raymond Bernard. Après deux heures de projection, l'on se trouve quelque peu écrasé par cette évocation remarquable d'une belle page de vie, aussi peu moderne que possible, et dont l'élévation nous sort d'une quantité vraiment trop forte de sombres médiocrités. **Les Misérables**, film de grande valeur, réhabiliteront le cinéma aux yeux d'un nombreux public qui s'en désintéressait de plus en plus.

Ce premier épisode nous présente Jean Valjean — incarné avec un beau talent par Harry Baur — quittant son passé de forçat brutal pour devenir le brave et très aimé M. Madeleine, maire de Montreuil-sur-Mer. Voici Mgr Myriel, le véritable sauveur de Valjean, Fantine et la terrible fatalité l'accablant jusqu'à son dernier soupir. Cosette, victime des terribles Thénardiers, Javert, le policier animé d'un zèle cruel, et le procès Champmathieu, sans longueur parce que meublé d'incidents pittoresques. Laissant Jean Valjean s'évader de ses éternels bourreaux, le spectateur n'a plus qu'un désir : voir les deux films suivants avec l'espoir que « cela finira bien » et que son héros aura enfin la récompense de sa merveilleuse réhabilitation.

Mais laissons pour aujourd'hui cette magnifique réussite du cinéma français, quitte à y revenir l'automne prochain au moment où elle passera sur nos écrans. Félicitons d'ores et déjà la maison Pathé-Natan de sa splendide production.

* * *

Pour nous remettre des saines émotions procurées par leur film, les aimables dirigeants du Monopole Pathé, MM. Moreau et Monnier, fort bien secondés par MM. Grossfeld et Chocquard, convièrent leurs invités à un excellent banquet, servi dans les salons du Restaurant du Nord. En voici le menu :

Hors-d'œuvre
Jambon de Parme - Pâté Maison
Filet de Sole Marguery
Volaille rôtie à la broche
Pommes croquettes
Salade
Poires glacées Hélène
Sablées
Café - Liqueurs

Parmi les assistants nous avons remarqué la présence de MM. Gammeter, Moreau, Parietti et Mlle, Gerber et Mme, Torrianni, Linder, Lavanchy, Monnier, Dr Brum, Allenbach, Bouché, Augsburger, Hennard, Walser, Mayor, Rosenkranz, Wachtl et Mme, Grossfeld, Louviot et Mme, Arbel, Mme Guise, Mme Loth, MM. Muller et Mme, Monod et Mme, Monod junior, Rouvenaz, Hipleh, Sauty, Me Baatard, MM. Kurth, Frutschi, Bech, Marchand, Cornaz, Hoffmann et Mme, Mondez, Bœchat, senior et junior, Maître, Chocquard, Chatelain, Bersot, sans oublier notre excellent confrère Georges Verdaine.

Au dessert, M. **Moreau** eut quelques paroles fort aimables pour ses invités, et salua particulièrement la présence de MM. Gammeter et Parietti, qui passèrent déjà dans leur salle les deux premières versions des **Misérables,** films muets, avec Henry Krauss et Gabriel Gabrio dans les rôles de Jean Valjean. M. **Parietti** lui répondit en rappelant les immenses succès remportés par les deux **Misérables** muets et est persuadé qu'il en sera de même pour le troisième. Quant à M. **Gammeter,** il nous ramène en 1908, où Fleurier vit ses débuts dans le cinéma. Cette localité eut la première l'idée d'interdire l'accès des enfants aux cinémas, de même, elle fut la première à parler des taxes de 15 %. En outre, elle avait une taxe dite de « pompier », où le « pompier » était naturellement toujours invisible. Puis M. Gammeter réjouit ses auditeurs avec son histoire de la censure faite... par un marchand de vin ! Enfin **M. Mondez** se tailla un immense succès dans son répertoire d'histoire marseillaises. Et l'on se sépara avec un excellent souvenir de plus.

Contre les 15 %

L'Association des intérêts de Lausanne a tenu mercredi soir 14 mars une réunion, groupant divers intéressés, dans le but d'étudier le gros problème pendant de la création d'une taxe cantonale de 15 % sur les spectacles et manifestations publiques, taxe de nature à toucher sérieusement certaines sociétés, entreprises et organisations, sans omettre notre tourisme en général, nouvelle taxe prévue dans le projet de loi sur l'assistance publique et la protection de l'enfance du canton de Vaud

Au début de la réunion, M. L. Bourgeois, député, ancien municipal, présenta tout d'abord un exposé fort complet et un historique de l'ensemble du sujet. L'orateur, qui se déclara d'accord en principe avec le projet du Grand Conseil, reconnaît cependant que certains points financiers de la loi sont susceptibles d'être discutés. A cet égard, quelques villes — Lausanne, Montreux, Vevey, en particulier — ne manqueraient pas d'être fort touchées en cas d'acceptation du projet de loi.

Les charges financières des communes vaudoises ont provoqué — en faveur de l'assistance — de multiples requêtes. En 1931, la taxe actuelle de 10 % sur les divertissements rapporta à Lausanne la somme de 298.000 fr. Le projet nouveau de 15 % permettrait à l'Etat et aux communes de partager le bénéfice acquis. Mais l'augmentation du pour cent demande une étude approfondie en ce qui touche aux répercussions immédiates, dans leur cadre financier, de cette initiative.

Dans la discussion qui suivit, M. Gamboni, député, estime qu'en augmentant encore le pour cent de la taxe, on risque fort de créer pour les entreprises de spectacles de grosses difficultés économiques. En outre, la mauvaise humeur du public se fera aussi sentir, soit en ville, soit à la campagne. Enfin, une telle loi causerait économiquement de gros désavantages

De son côté, Me Rey-Willer, ancien vice-président de l'Association des loueurs de Films en Suisse, souligna les raisons pour lesquelles le projet en cause atteindrait durement soit les entreprises commerciales, périodiques, soit toutes les organisations de spectacles, artistiques, sportives ou autres, aussi l'orateur insiste-t-il pour que le contribuable ne soit pas à nouveau chargé par une taxe supérieure à celle connue aujourd'hui, c'est-à-dire à celle de 10 %.

M. Jacques Béranger, directeur du Théâtre municipal, rappela que les organisateurs de spectacles doivent payer, en plus de la taxe dite de police, des taxes de droits d'auteur, importantes selon les circonstances. Il y a donc lieu de ne pas aggraver encore la situation. Et M. Béranger de citer l'exemple de Genève, où la taxe abusive des spectacles est très préjudiciable à plus d'un titre. Au nom de la branche cinématographique, M le Dr Brum dit aussi les nombreuses raisons pour lesquelles il sied absolument de maintenir le « statu quo » dans ce domaine important de la taxe sur les divertissements.

Finalement, l'assemblée vota une résolution demandant une modification du projet de loi sur l'assistance publique, en ce sens que la nouvelle taxe de 15 % prévue sur les spectacles est reconnue préjudiciable à tous les points de vue, attirant l'attention des autorités sur l'importance de cette question et chargeant l'Association des intérêts de Lausanne de poursuivre activement l'étude du projet.

Avec les grands films français :
CETTE NUIT - LA FANATISME POUR ETRE AIMÉ
DISTRIBUTION :
René STEFFEN, Corcelles
ALBA FILMS
(NEUCHATEL) Tél. 72.92
ne manquez pas...
Le Train de 8 h. 47
avec BACH et FERNANDEL

D·F·G
LA PRODUCTION DE QUALITÉ
(Représentant des plus importantes maisons indépendantes de France.
Ses succès passés ! Ses succès présents ! Ses succès futurs !
sont les meilleures références.
GENÈVE
Rue de la Confédération, 10
Téléphone 52.402
D·F·G

9, rue du Marché GENÈVE
Radio-Ciné S. A.
Téléphone 53.317
Avez-vous déjà programmé et passé
Nu comme un Ver avec Georges Milton
Maurin des Maures avec Berval et Acquistapace
Don Quichotte avec CHALIAPINE et Dorville
Occupe-toi d'Amélie avec Renée Bartout et Jean Weber
Aventures du Roi Pausole avec Armand Bernard et André Berley
Les 28 jours de Clairette avec Armand Bernard et Mireille
CE SONT DE SURS SUCCÈS A RECETTES !
Notre nouvelle production vous réserve une agréable surprise !
DE GRANDS FILMS ! DE SURS GARANTS DE RECETTES !

COLUMBIA PICTURES CORPORATION NEW-YORK
présente
La Grande Muraille avec Barbara Stanwyck
Grande dame d'un jour avec Warren William, May Robson et Guy Kibbée
Un rêve à deux comédie musicale avec Claudette Colbert et Edmund Lowe
Rex, le roi des chevaux sauvages un film d'une audace inouïe
Au dessus des nuages un film d'aviation saisissant
4 productions Jack Holt, 12 productions Buck Jones, 12 productions Tim Mc Coy
La série complète des Silly Symphonies, Scrappy, Krazzy Kat et Mickey Mouse
CINFILM S. A.
5, place de la Fusterie GENÈVE Téléphone 54.933

ESQUIMO
QUI TRIOMPHE A PARIS
ET
QUEEN CHRISTINA
A BUDAPEST
LE DERNIER FILM DE GARBO
sont les œuvres représentatives de la prochaine production
METRO-GOLDWYN-MAYER

Imprimerie du Léman S. A., Lausanne